

QUEBEC:

LUNDI, 4 FEVRIER 1887.

C'est demain que doit ouvrir le Parlement en Angleterre.

Il y a longtemps que le Canada n'a pas été aussi intéressé aux événements qui doivent se dérouler, sous peu de jours, dans les Chambres anglaises.

Depuis quelques jours, rien n'a transpiré au sujet de la confédération, et nos députés semblent vouloir nous ménager une surprise.

Il est évident que le ministère Derby est dans un état très précaire et s'attend lui-même à une défaite. Les opinions paraissent s'accorder pour dire que si celui-ci ne vient pas avec un bill de réforme, sa chute est inévitable. D'un autre côté, s'il propose quelque projet de loi, à ce sujet, il est assez probable que l'opposition, telle qu'elle est maintenant composée, trouvera toujours une occasion favorable de faire valoir sa force, avec l'assurance qu'elle a de renverser le gouvernement.

Maintenant cette position si précaire du cabinet Derby sera-t-elle avantageuse au Canada? La chose est assez difficile à dire.

Si le gouvernement présente un projet de confédération, sans le consentement de l'opposition, il est à peu près certain que ce projet ne sera pas accepté ou subira des modifications de toutes sortes qui ne seront guère en notre faveur. L'opposition et le gouvernement, désirant tous deux, recruter de nouvelles forces dans l'opinion des électeurs, chercheront naturellement à favoriser les intérêts de l'Angleterre à notre désavantage.

Cette lutte de deux partis, à peu près égaux et recherchant, tous deux, les faveurs populaires, en vue d'une élection générale, devra nécessairement se faire au détriment du Canada. Ni l'un ni l'autre des partis ne pourra, à cause de leur faiblesse relative, prendre une position bien tranchée en notre faveur.

Ainsi le Canada, ballotté entre les craintes du ministère et les espérances de l'opposition, cherchant, tout deux, les faveurs populaires, subira nécessairement toutes les péripéties de cet état d'incertitude.

Si le gouvernement doit sacrifier le Canada pour se maintenir au pouvoir, il le fera; si l'opposition peut renverser le gouvernement, en sacrifiant le Canada, elle le fera. Nous serons probablement le jouet ou la victime des deux partis combattants, à moins donc que le gouvernement se décide de ne rien faire. Cet état d'incertitude du ministère Derby n'est pas favorable au Canada, à moins qu'il ait aussi entente parfaite entre les deux partis, et c'est ce que nous ne croyons pas et ce qui n'est pas probable.

Ceux qui ne veulent plus du Canada, parce que celui-ci est un fardeau pour l'Angleterre, et ceux qui n'accepteront la confédération que parce qu'elle fournira aux canadiens plus de moyens pécuniaires pour payer, de son argent, toutes les dépenses nécessaires pour fortifier et défendre le pays, auront beau jeu, et imposeront leur politique à l'un et à l'autre des deux partis de la chambre, qui feront probablement une course aux votes des députés, et le Canada sera toujours tendu.

Nous verrons bien si le ministère Derby fera comme le ministère canadien, et s'il osera dire à ses députés partisans: vous n'aurez pas le droit de toucher à un iota de ce plan. Non, il ne le fera point, ce mode tyrannique ne peut aller qu'en Canada. Si le cabinet anglais oserait prendre une pareille position à l'égard des députés, il tomberait immédiatement. En Angleterre, les membres du cabinet ont un peu plus, qu'en Canada, de respect pour la liberté d'action, la liberté de discussion et l'indépendance parlementaire.

Si le gouvernement présente donc le projet des députés, ce projet sera changé et amendé, suivant le bon plaisir des chambres, de sorte que nous ne connaîtrons ce qui adviendra que lorsque le projet aura été sanctionné par Sa Majesté. D'ici là, nous verrons bien des choses.

Les dernières nouvelles d'Europe nous ont annoncé que l'Angleterre demandait la reddition de Lamirade. Cette nouvelle nous paraît peu probable, car elle aurait été faite avant la condamnation de ce faussaire, à moins donc que le cabinet britannique voudrait obtenir auparavant tous les documents.

Dans tous les cas, il est aujourd'hui évident que cette affaire, avec laquelle les officiers en loi et les ministres canadiens ont voulu jouer, va occuper sérieusement l'attention des chambres en Angleterre, et que nos ministres vont, dans cette occasion, recevoir une leçon qu'ils n'oublieront pas de siffler, pour leur apprendre à ne plus passer à travers les juges et les avocats.

Nous disions que lord Monck, en maintenant dans son cabinet M. le solliciteur Langevin, assumait par là toute la responsabilité de l'affaire, et qu'il serait probablement la première victime de son extrême complaisance.

Il est maintenant à peu près certain que sa conduite, en cette circonstance, va causer sa retraite comme gouverneur du Canada.

Il devait s'y attendre, et tout le monde regrettera son absence et la manière avec laquelle il a traité un ministère pour lequel il a tant fait.

Ce dernier, cependant, est si hâté de jeter sur les épaules seules du gouverneur tout l'odieux de cette affaire, et l'a de plus pour ainsi dire forcé de reconnaître, de sa propre main le solliciteur

général Langevin, en le nommant maître-général des postes. Lord Monck méritait certainement autre chose, et il a maintenant subi, pour son extrême confiance en des hommes qui ne le méritaient point, tout le procès politique devant le grand tribunal de la nation.

La nouvelle de la demande du gouvernement anglais semblerait aujourd'hui se confirmer. La dernière dépêche télégraphique annonce que la Gazette des Tribunaux en France repousse éditorialement cette demande de la part de l'Angleterre. La chose après tout pourrait être vraie.

Le Daily News, de ce matin, nous apprend que M. le député Haot doit proposer une résolution pour engager le comité de distribution de revenir de sa décision première.

Il nous semble que M. Haot aurait dû parler avant ce jour et défendre les intérêts de la confédération, au lieu de se tenir coi et de tout approuver par son silence.

M. Haot sait bien que sa proposition ne sera pas acceptée, et il en mourrait de chagrin si elle l'était. Il veut prouver à ses électeurs turbulents qu'il ne néglige rien pour leur plaisir, et d'un autre côté il ne veut pas déplaire visiblement, à la politique de son Honneur le maire.

Nous regrettons que dans une affaire de charité, le charlatanisme se fasse jour aussi impudiquement, surtout quand ce charlatanisme sert la cause des ennemis de la population de St-Roch et de tous ceux qui tiennent à ce que la classe laborieuse et industrielle ne soit pas arrachée du sol qui l'a vu naître.

L'assemblée aura lieu mardi soir et les membres sont priés d'y assister.

Employés du Gouvernement.

Nous avons dit dans notre dernière feuille que les bons apôtres de la confédération des Provinces en saluait déjà la leur bafouffade comme étant pour nous l'inauguration d'une nouvelle nationalité et nous croyons pouvoir démontrer aujourd'hui qu'en effet, ce projet comble au moins de nos députés en Angleterre, choisis par un ministère anti-national, à la fois par une préférence marquée aux sujets anglais dans la distribution des charges publiques, que ces députés, d'ailleurs, sont bien les instruments les plus propres à inaugurer une nouvelle nationalité sur le sol canadien et à perpétuer l'œuvre déjà commencée contre nous, qui ne tend à rien moins qu'à priver presque tous nos compatriotes des emplois publics.

Si l'on peut juger de l'avenir par le passé et par le présent même, on doit être pleinement convaincu qu'on sera loin de nous rendre justice sous ce rapport; pour le voir, il suffit de jeter un coup d'œil sur la partie du rapport de M. le Chevalier Taché, député ministre de l'Agriculture et des statistiques, appelé « Livre bleu », qui contient les noms de tous les employés du gouvernement, exerçant des fonctions quelconques, à quelque titre que ce soit, à partir du gouverneur général jusqu'au plus humble gardien de nos prisons.

Il y a si peu de proportion entre le nombre d'Anglais et de Français qui remplissent ces charges dans les divers départements du service public, que l'on peut à peine y croire sans en avoir sous les yeux la preuve officielle.

En ouvrant ce livre bleu et en nous servant des calculs faits par la Gazette de St-Roch, nous trouvons le résultat suivant:

	Anglais	Français
Dans les deux branches de la Législation	100	37
Dans le service civil	1025	86
Dans l'administration de la Justice	934	294
Dans les Institutions publiques	441	71
Dans les Institutions scientifiques	11	41
Total	3116	532

Proportion de l'origine anglaise 2314 !!!

Ces chiffres font facilement comprendre de quelle manière nous sommes traités sous le régime actuel et en disent plus que tous les commentaires que nous pourrions faire sur ce sujet. S'il y a une si grande disproportion dans le nombre de ceux des deux origines qui sont employés dans le service public, voyons maintenant comment sont répartis ceux qui sont payés pour ne rien faire, et en ajoutant le montant des pensions payées par la Province et nous trouverons 29 Anglais recevant annuellement la somme de \$15,145.70, contre 7 Français ne recevant que celle de \$6,093.16.

Les charges de service public sont remplies par 3,978 personnes salariées et sur ce nombre nous n'avons que 832 de nos nationaux contre 3,146 de l'autre origine.

La Gazette Officielle annonçait dernièrement encore qu'on venait de former un régiment à Ottawa, composé de tous les employés du service civil; or il se trouve que ce fameux régiment compte 18 officiers anglais et 4 français.

Si l'on veut savoir à quelle nationalité appartiennent les gentils et les durs des trois classes: Conseil Exécutif, 2 Anglais; Conseil Législatif, 1 Anglais, 1 Français; Assemblée Législative, 3 Anglais; et ainsi 6 gentils français contre 1 français, et nous ne finirons pas si nous voulons continuer à démontrer l'énorme disproportion qui existe partout; mais ces faits suffisent pour faire voir comment sont récompensés les services nombreux et signalés que les Canadiens-Français ont rendus à la patrie, et à moins qu'on ne dise que la qualité compense pour la quantité, on doit comprendre de suite combien nous sommes injustement traités et si nous avons droit de réclamer nos droits et privilèges.

Que sera-ce donc si la confédération nous est une fois imposée dans le but avoué d'inaugurer pour nous une nouvelle nationalité! Nous craignons beaucoup qu'alors il n'y ait que les vendus qui reçoivent un salaire qui sera le prix de leur nationalité, le prix du sang de leur compatriotes.

C'est pour cela qu'avant que le fait soit accompli, nous avons voulu dire un dernier mot, faire vibrer la dernière corde, afin que dans les jours mauvais nous ayons la conscience d'avoir fait notre devoir en montrant les précipices de la route qui conduit à la décadence de notre nationalité.

En effet que sera notre prestige national lorsque tout le pouvoir et tous les emplois publics seront entre les mains d'une autre race sur le sol Canadien.

Nous voyons avec plaisir que parmi ceux mêmes qui adhèrent au nouvel ordre de choses, il s'en trouve quelques uns qui ne craignent pas de signaler des dangers qui nous menacent et dont les maux ne manquent pas de nous atteindre si ceux qui sont chargés de veiller

à nos intérêts ne prennent pas toutes les précautions suffisantes pour nous assurer les meilleures garanties sous ce rapport.

Si c'est notre sort que nous entrions dans la confédération il est bien légitime que ce ne soit pas au sacrifice de notre nationalité et que nous ayons notre juste part dans les distributions des emplois et des deniers publics.

Qu'on n'oublie donc pas ce qui fait nos pères, il n'y a guère qu'un demi siècle, lorsqu'il s'est agi de combattre pour conserver le Canada à l'Angleterre; que l'on voit ce que font nos frères qui viennent de voler à la frontière où quelques uns ont versé leur sang sur le champ de bataille, pour repousser l'ennemi.

Si les services rendus à la patrie ont quelque valeur aux yeux de nos gouvernements pourquoi sommes nous donc ainsi traités comme des proscrits sur notre sol? Ah, la raison en est clairement exprimée par ces paroles d'un écrivain célèbre:

« Nos pères ont vu le soleil décliner. Quand il descendait sous l'horizon, une autre race a trépassé. Puis il y eut, dans cette nuit, le fait de la mort, le fait du noir, le fait de l'Orient commença à blanchir? » Oui, en contemplant l'Orient nous ne demandons que de voir briller l'aurore du Soleil de justice; nous ne demandons que justice, égalité et fraternité. Ainsi que l'on soit bien convaincu que nous ne venons pas ici prêcher une guerre de race, mais seulement réclamer ce qui nous appartient et démontrer combien on est loin de nous l'accorder. (L'Ére Nouvelle.)

Un correspondant du Journal de Liverpool nous fait un portrait de notre prétendu nouveau gouverneur, qui n'est certainement trop flatté. Il est évident que l'écrivain de Liverpool est un peintre caricaturiste. Voici ce qu'il dit du successeur probable de lord Monck:

« L'on rapporte qu'un autre Lord irlandais, Lord Naas, doit succéder à Lord Monck. Lord Naas, contrairement à Lord Monck, n'a jamais tenu ses lumières sous le boisseau. Il a toujours été un orateur parlant souvent et longuement, et nous pouvons avoir la mesure de son esprit beaucoup plus facilement que celle de l'esprit de Lord Monck. La semaine dernière, le Lord Naas a mis en évidence un homme pouvant donner une idée de son intelligence, et il en est ainsi. Dans le cas actuel, l'extérieur ne donne aucune idée d'une puissance spirituelle très remarquable. Lord Naas est très grand et très gras. Dans les premiers temps qu'il venait en chambre, on avait coutume de l'appeler « Fat Irish Boy ».

« On n'a jamais regardé l'embombement comme un indice de puissance mentale. Au contraire, on le regarde comme indiquant un esprit indolent. Et, comme règle générale, les penseurs profonds, actifs et lucides ne sont pas gros. Sans doute, nous dirons simplement que c'est un homme sinistre, mais vulgaire et lourd. Donnez lui le temps de méditer un sujet, il fera un discours passable, bon, comme beaucoup d'hommes d'une éducation moyenne le peuvent, et il le délivrera avec aisance, non pas avec éloquence, mais couramment, mais assez bien. Mais il est si monotone dans ses intonations et dans ses manières; ses paroles sortent avec tant de paresse; ses idées sont tellement des lieux communs, que c'est très fatigant de l'entendre. »

« Enfin Lord Naas est un de nos orateurs superficiels, et durant une chaude après-midi d'été, lorsque sa seigneurie est sur des deux jambes, il est presque impossible de se tenir éveillé. Cependant Lord Naas est un homme aimable et bon, et s'il n'est rien pour vous offenser. »

« Tel est donc le nouveau gouverneur du Canada. Je ne puis croire que ce soit une bonne nomination. Sans doute, si tous les choses vont bien, Lord Naas fera assez bien qu'aucun autre, et aussi tout autre homme ordinaire ferait tout aussi bien que Lord Naas. Mais si des troubles s'élevaient; si l'affaire de l'Alabama et les autres réclamations faisaient naître des troubles avec les États-Unis; ou si la rébellion éclatait, et il n'y a pas longtemps que le Canada a été en rébellion, dans ces circonstances, que pourrait faire Lord Naas? »

Assemblée du comité de distribution. Ce comité s'est réuni le 31 janvier à 3 heures P. M.

Présents:—Rov. M. Charest au fauteuil; Rov. Messrs. Ancelet, Racine, Lefebvre, Dr. Coeur, Fournier, Lacombe, Messrs. J. B. Martel, G. St. Michel, Wm. Quinn, Hosack, Lane, J. B. Forsyth, G. H. Simard, T. Glover, A. S. Scott, et P. Garneau.

Les minutes de la dernière réunion ont été lues et approuvées.

Le Rev. M. Racine présente un rapport du comité local des quartiers St-Jean et Montcalm, démontrant qu'il reste entre les mains du comité local, un balance de \$130.41, non dépenrée.

Le Rev. M. Ancelet présente un rapport du comité local de la Haute-Ville, du quartier du Palais, et de la Basse-Ville, constatant qu'il reste entre les mains du comité local une balance de \$461.19, non dépenrée.

M. Glover propose, secondé par le Rev. M. Forsyth, « Qu'en conséquence de l'extrême rigueur de la saison, en ce moment, et aussi vu qu'un grand nombre d'incendies n'ont pas d'ouvrage et que d'autres n'en ont qu'une partie du temps, et aussi que ce comité a en mains une somme d'argent considérable à sa disposition, savoir, \$76,000; il est résolu que ce comité fera une nouvelle distribution d'argent soit aux familles, aussitôt que possible, au taux de deux dollars par tête, dans chaque famille, comme suit, par les différents comités locaux:—

Comités	Familles	Personnes	Dollars.
Rev. M. Charest	1,719	8,595	17,195
Rev. M. Lefebvre	750	3,750	7,500
Rev. M. Racine	746	3,730	7,460
Rev. M. Ancelet	181	905	1,810
Rev. M. Fournier	158	790	1,580
Rev. Dr. Coeur	115	575	1,150
Total	3,672	18,360	36,720

Et que le président de chaque comité local fasse rapport sous une semaine, à ce comité, des noms et des montants donnés à chaque incendie, et du montant d'argent en main, s'il en reste, de manière que ce rapport puisse être mis sur la table pour être examiné.

M. Simard propose en amendement, secondé par M. Forsyth, et il a été résolu:—

« Que ce comité recommande au comité général de secours qu'une appropriation de \$6,000 soit faite pour faire face aux besoins immédiats des incendies, pour la semaine prochaine.

L'hon. M. Cauchon donne lecture d'une lettre du Lieut-Col. Pakenham, déclarant que Thomas Brennan, soldat du 30 régiment, avait en 80 jours de traitement pour des blessures sévères reçues durant l'incendie du 14 octobre, et recommandant que quelque légère compensation lui soit faite pour ce qu'il a subi de souffrance. Ordonné que Son Honneur le maire détermine le montant à payer à Brennan, avec le Lieut-Col. Pakenham.

M. J. B. Forsyth propose, secondé par le Rev. M. Racine, et il a été résolu:—

« Que la liste produite à ce comité par le comité des statistiques, donnant les noms et toutes les informations nécessaires, relativement aux personnes dont les propriétés étaient assurées et ont été détruites par l'incendie du 14 octobre dernier, soit référée à un comité spécial avec instruction de faire rapport aussitôt que possible sur les réclamations des personnes indigentes assurées, et une indemnité à même le fonds de secours; et que le dit comité soit composé des personnes suivantes: Le Maire, le Rev. M. Lefebvre, MM. St. Michel, Wm. Hosack, John Lane et P. Garneau.

Présenté un second rapport du comité de Révision qui fut lu et approuvé.

M. G. H. Simard présente un rapport du comité des statistiques contenant les noms de 7 nouveaux incendies qui résident à la campagne. Ce rapport fut lu et adopté et il fut résolu:—

« Que la somme de \$127 soit accordée pour leur venir en aide.

A 6 heures P. M. l'assemblée s'ajourna à jeudi prochain à 3 heures P. M.

THOS LLOYD.

Nouvelles d'Europe.

(Par le câble transatlantique.)

Paris, 1er fév.—La Gazette des Tribunaux d'aujourd'hui proteste contre la reddition de Lamirade au gouvernement anglais.

Les nouvelles anglaises ont été campées cette année près de cette ville, non pas à Châlons, comme à l'ordinaire.

L'empereur Napoléon va bientôt faire publier un décret accordant le droit des réunions sociales et religieuses.

M. J. B. Bennett, junior, propriétaire du yacht Henrietta, a eu une entrevue privée à Napoléon.

Athènes, 1er fév.—Il est impossible au gouvernement grec d'empêcher les volontaires de partir pour Crète. 1500 soldats viennent de partir pour aider leurs frères dans leur lutte.

Madrid, 1er fév.—On vient de faire dans cette cité plus de cent arrestations de personnes appartenant au parti révolutionnaire.

Rome, 1er fév.—Il est maintenant certain que le Roi, dans son discours d'ouverture au parlement, proposera de mesures de Réforme.

Garibaldi désapprouve tout simplement à Rome et a écrit une missive pour empêcher un tel projet pour le moment.

Nous attirons l'attention des marchands et autres personnes qui pourraient avoir besoin d'épicerie, liqueurs, etc., par l'annonce de Messrs. Maxham et Cie, publiés dans nos colonnes d'aujourd'hui. C'est une vente par échantillon qui doit avoir lieu aux magasins de Messrs. Lemaire et Cie, rue St-Pierre, mercredi, (après-demain) à une heure P. M.

FAITS DIVERS.

BANC DE LA REINE.—Le procès de Thomas Lavalée, sous la prévention d'avoir mis le feu à une maison, se continue depuis vendredi, et à l'heure où nous mettons sous presse, on en est à entendre les nombreux témoins produits par la défense. Ce procès excite beaucoup d'intérêt. La salle de l'audience est remplie de curieux.

LE DÉFI DE L'HENRIETTA.—On dit à New-York, que le célèbre petit yacht Arrow a accepté le défi de l'Henrietta pour une course de Cowes à New-York. L'Arrow ne jauge que plus de 100 tonnes et est par conséquent, la moitié de la grandeur du vaisseau de M. Bennett. Il paraîtrait que les anglais voudraient se venger noblement de l'Amérique et des fanfaronnades de l'Henrietta.

UN HOMME POIGNARDÉ.—Hier après midi, comme un nommé Larose, de St-Roch, se rendait dans la maison de Stephens, rue des Commissaires, pour y chercher sa femme, Stephens et Larose se prirent de querelle et une lutte s'ensuivit. Le fils de Stephens et un autre individu, Tapin, prêtèrent main forte à Stephens qui nonobstant le désavantage du nombre reçut à la hanche un coup de couteau de la part de Stephens, le père. La blessure a été grave et a requis les soins du médecin. Stephens, père et fils, ainsi que Tapin ont été arrêtés immédiatement.

BRUTAL ASSAUT.—John Keenan et son épouse cheminaient tranquillement dans la rue St-Eustache, faubourg St-Louis, vendredi après midi, lorsqu'un nommé Fitzgerald, marchand d'épicerie, assailla et lui asséna sur la tête un coup de manche de hache qui le jeta bas. Keenan, se relevant saisit le manche de hache et dans la lutte qu'il s'engagea pour en obtenir la possession, Fitzgerald d'un coup de dent, mordit un des poignets de Keenan. La cause de ce brutal assaut se trouve dans ce que Keenan avait acheté une maison dont Fitzgerald lui-même voulait faire l'acquisition.

Fitzgerald a dû comparaître aujourd'hui devant la cour de police.

FONDS ÉTRANGERS.—On dit que le beau frère de Stephens et son centre de la fraternité finnoise, est parti pour l'Europe avec des traites représentant un montant considérable.

Il est allé rejoindre Madame Stephens, qui vit à Dublin dans un luxe princier. On croit que ces traites ont été détournées des fonds de la Fraternité.

ÉVASION.—Quatre prisonniers se sont échappés la semaine dernière de la prison de Joliette et trois d'entre eux ont été arrêtés de nouveau par le grand constable Bissonette.

TROUVÉ MORT.—Un Canadien-Français du nom de Belmont, parti d'Ottawa le 4 octobre dernier pour Mattawa, a été atteint d'aliénation mentale et s'est suicidé. Il était au service de M. Dickson, de Pokenham. On l'a trouvé dans la rivière à Roches Capitaine.

ARMES FÉMININES.—Les chefs féniens de New-York offrent en vente deux mille armes, tant mousquets que carabines de Springfield, dans un ordre public.

CHOLÉRA.—Des avis des Indes Occidentales mandent que le choléra diminue à St-Thomas, mais que la petite et les fièvres jaunes y exercent des ravages.

MALADIE DE LA POMME DE TERRE.—On a découvert une autre théorie pour expliquer la cause qui produit la maladie des patates. Le microscope a révélé 200 bêtes féroces, de forme coquelarde, dans une cavité de la grandeur d'une tête d'épingle. D'où on conclut que la maladie des pommes de terre est produite par des insectes.

HOSTILITÉS INDIENNES.—On a reçu à Washington, d'un officier en garnison au fort Philip Kearney, une lettre qui contient des détails intéressants sur la récente levée de boucliers des Indiens sur la frontière des settlements de l'ouest.

« Trois forts, dit le correspondant, Philip Kearney, Bent Smith, sont en état de siège. Les Indiens Smith, ont compris ceux qui ont commis les atrocités du Minnesota, sont dans les environs. Les trois forts ne comptent pas en

semble plus de quatre cents hommes de garnison, avec six ou sept pièces d'artillerie légère.

« La masse des Indiens est établie sur le bord de la rivière; elle comprend une quinzaine de loges, Pinda Noira, Cheyennes et Arapachos, forme un corps de quatre à cinq mille hommes, tous bien armés et montés.

« Le vendredi 21 décembre, ils ont paru en petit nombre près du fort, et nous ont défilés au combat. Le colonel Carrington leur a envoyé quelques boules et en a délogé une trentaine d'une fourré. Mais ce léger avantage a été payé par une catastrophe.

« Le capitaine Filmerman, ayant brevet de colonel, le capitaine Brown et le lieutenant Drummond reçurent l'ordre de faire une sortie avec 81 hommes en tout, pour protéger un convoi de bois qui avait été attaqué.

« Les officiers, au lieu de suivre les instructions qu'ils avaient reçues, se laissèrent détourner de la position qui leur avait été indiquée, et tombèrent dans une embuscade où ils ont tous été massacrés.

« L'auteur, qui est en service au fort Kearney, fut envoyé par le colonel Carrington avec un point éloigné de cinq milles, pour s'assurer si le convoi était en sûreté, et se joindre au détachement en campagne. Arrivé à trois milles environ, il trouva le convoi hors de danger et voulut rallier le capitaine Filmerman; mais il ne put aller plus loin et envoya demander des renforts au poste. Quarante hommes, commandés par un capitaine lui furent expédiés, mais ils n'arrivèrent sur le théâtre de l'action que pour voir égorger la dernière victime.

« Les cadavres ont été retrouvés empilés les uns sur les autres. Une cinquantaine ont été rapportés au fort.

« On manda d'autre part du fort Laramie que trente soldats du fort Sedgewick ont surpris les Indiens le 22 et leur ont enlevé deux troupeaux de bétail. Les Indiens se dirigeaient vers le Sud. Le lieutenant et ses hommes ont cruellement souffert du froid.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 1er fév.—La Gazette des Tribunaux d'aujourd'hui proteste contre la reddition de Lamirade au gouvernement anglais.

Les nouvelles anglaises ont été campées cette année près de cette ville, non pas à Châlons, comme à l'ordinaire.

L'empereur Napoléon va bientôt faire publier un décret accordant le droit des réunions sociales et religieuses.

M. J. B. Bennett, junior, propriétaire du yacht Henrietta, a eu une entrevue privée à Napoléon.

Athènes, 1er fév.—Il est impossible au gouvernement grec d'empêcher les volontaires de partir pour Crète. 1500 soldats viennent de partir pour aider leurs frères dans leur lutte.

Madrid, 1er fév.—On vient de faire dans cette cité plus de cent arrestations de personnes appartenant au parti révolutionnaire.

Rome, 1er fév.—Il est maintenant certain que le Roi, dans son discours d'ouverture au parlement, proposera de mesures de Réforme.

Garibaldi désapprouve tout simplement à Rome et a écrit une missive pour empêcher un tel projet pour le moment.

Nous attirons l'attention des marchands et autres personnes qui pourraient avoir besoin d'épicerie, liqueurs, etc., par l'annonce de Messrs. Maxham et Cie, publiés dans nos colonnes d'aujourd'hui. C'est une vente par échantillon qui doit avoir lieu aux magasins de Messrs. Lemaire et Cie, rue St-Pierre, mercredi, (après-demain) à une heure P. M.

FAITS DIVERS.

BANC DE LA REINE.—Le procès de Thomas Lavalée, sous la prévention d'avoir mis le feu à une maison, se continue depuis vendredi, et à l'heure où nous mettons sous presse, on en est à entendre les nombreux témoins produits par la défense. Ce procès excite beaucoup d'intérêt. La salle de l'audience est remplie de curieux.

LE DÉFI DE L'HENRIETTA.—On dit à New-York, que le célèbre petit yacht Arrow a accepté le défi de l'Henrietta pour une course de Cowes à New-York. L'Arrow ne jauge que plus de 100 tonnes et est par conséquent, la moitié de la grandeur du vaisseau de M. Bennett. Il paraîtrait que les anglais voudraient se venger noblement de l'Amérique et des fanfaronnades de l'Henrietta.

UN HOMME POIGNARDÉ.—Hier après midi, comme un nommé Larose, de St-Roch, se rendait dans la maison de Stephens, rue des Commissaires, pour y chercher sa femme, Stephens et Larose se prirent de querelle et une lutte s'ensuivit. Le fils de Stephens et un autre individu, Tapin, prêtèrent main forte à Stephens qui nonobstant le désavantage du nombre reçut à la hanche un coup de couteau de la part de Stephens, le père. La blessure a été grave et a requis les soins du médecin. Stephens, père et fils, ainsi que Tapin ont été arrêtés immédiatement.

BRUTAL ASSAUT.—John Keenan et son épouse cheminaient tranquillement dans la rue St-Eustache, faubourg St-Louis, vendredi après midi, lorsqu'un nommé Fitzgerald, marchand d'épicerie, assailla et lui asséna sur la tête un coup de manche de hache qui le jeta bas. Keenan, se relevant saisit le manche de hache et dans la lutte qu'il s'engagea pour en obtenir la possession, Fitzgerald d'un coup de dent, mordit un des poignets de Keenan. La cause de ce brutal assaut se trouve dans ce que Keenan avait acheté une maison dont Fitzgerald lui-même voulait faire l'acquisition.

Fitzgerald a dû comparaître aujourd'hui devant la cour de police.

FONDS ÉTRANGERS.—On dit que le beau frère de Stephens et son centre de la fraternité finnoise, est parti pour l'Europe avec des traites représentant un montant considérable.

Il est allé rejoindre Madame Stephens, qui vit à Dublin dans un luxe princier. On croit que ces traites ont été détournées des fonds de la Fraternité.

ÉVASION.—Quatre prisonniers se sont échappés la semaine dernière de la prison de Joliette et trois d'entre eux ont été arrêtés de nouveau par le grand constable Bissonette.

TROUVÉ MORT.—Un Canadien-Français du nom de Belmont, parti d'Ottawa le 4 octobre dernier pour Mattawa, a été atteint d'aliénation mentale et s'est suicidé. Il était au service de M. Dickson, de Pokenham. On l'a trouvé dans la rivière à Roches Capitaine.

« La masse des Indiens est établie sur le bord de la rivière; elle comprend une quinzaine de loges, Pinda Noira, Cheyennes et Arapachos, forme un corps de quatre à cinq mille hommes, tous

